



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURG-CHARENTE**

Par arrêté n°2022-151, en date du 11 mai 2022, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure mentionnée ci-dessus. Elle vise à permettre la création d'un centre d'accueil avec un circuit de visite sur le site du Château de Bourg-Charente, projet porté par la société Marnier Lapostolle Bisquit.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 3 juin 2022 14h00 au mercredi 6 juillet 2022 à 17h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Mme Michèle Ambaud a été désignée commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, situé 6 rue de Valdepeñas à Cognac, ainsi qu'à la mairie de Bourg-Charente, 6 place des Maillochauds, 16200 Bourg-Charente.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de Grand-Cognac : www.grand-cognac.fr ainsi que sur une poste informatique disponible au siège de Grand-Cognac.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de Grand-Cognac.

Durant la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au siège de Grand-Cognac et à la mairie de Bourg-Charente, ou les adresser :

- par écrit à l'attention de Mme Michèle Ambaud – commissaire enquêteur, Enquête publique du PLU de Bourg Charente, Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération, 6 rue de Valdepeñas CS 10216, 16111 COGNAC
- par courriel, à l'attention de Mme le commissaire enquêteur, à : plu-bourg-charente@grand-cognac.fr

La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants :

- **Vendredi 3 juin 2022 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand Cognac,**
- **Lundi 20 juin 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bourg-Charente,**
- **Mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bourg-Charente,**
- **Lundi 4 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bourg-Charente,**
- **Mercredi 6 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand Cognac,**

Toutes les contributions du public (courriers, courriels et contributions inscrites dans les registres à l'occasion des permanences) seront consultables au siège de Grand-Cognac, siège de l'enquête publique, et sur son site internet www.grand-cognac.fr, rubrique « Vivre et participer » / « Enquêtes publiques ».

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver la déclaration de projet, éventuellement ajustée pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur.

Toute information complémentaire relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bourg-Charente, peut-être demandée auprès du service urbanisme de Grand-Cognac (05.45.32.79.63 – plu-bourg-charente@grand-cognac.fr).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr

